



PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 JUIN 2023

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 30 mai 2023 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, Marie-Christine CRIBIER, Jacques BENISTY, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Quentin CHOLLET, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Michelle BOUCHON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Eléonore MORENO (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), José MARTINS (pouvoir à Marc LE MEUR), Jérémy SIMON (pouvoir à Alice SEBBAG), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (Pouvoir à Brahim OUAREM), Yassin LAMAOUÏ (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir à Jacques BENISTY).

Absent :

Monsieur le Maire constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 19h35.

Cette séance est exclusivement consacrée à l'élection des 7 délégués supplémentaires, aux 39 conseillers municipaux électeurs de droit, et de 12 suppléants qui seront amenés à voter à leur place si nécessaire, pour les élections sénatoriales prévues le 24 septembre 2023.

Conformément aux dispositions du Code électoral, le bureau est constitué de Monsieur Petitta, Maire, et Président de droit, et de Mme Rolly, M. Benisty, Mme Busson et M. Chollet, sont les deux plus âgées et les deux plus jeunes du Conseil Municipal.

Mme DE JESUS CARLOS est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux articles L.289 et R. 133 du Code Electoral, les délégués supplémentaires et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Il rappelle que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (art. L.O. 286-1 du code électoral). Si la commune a 9 000 habitants et plus, ces conseillers sont remplacés par les candidats français venant immédiatement après le dernier candidat élu de la liste sur laquelle ils se sont présentés à l'élection municipale (art. L.O. 286-2 du code électoral). »

Il précise que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers à l'Assemblée de Martinique, conseillers territoriaux de Saint-Pierre-et-Miquelon ou membres d'une des assemblées de province de Nouvelle-Calédonie peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287, L. 445 et L. 556 du code électoral). »

Monsieur le Maire annonce avoir reçu deux listes :

- Liste « Faire Ensemble Sainte-Geneviève »
- Liste « Génovéfains Libres et Unis »

Aucune autre liste n'est présentée.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à procéder au vote par bulletin secret, à l'appel de leur nom.

Le dépouillement du vote, exécuté par les membres du bureau a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 39
- Bulletins blancs : 3
- Bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 36

Monsieur le Maire proclame les résultats du scrutin :

- Liste « Faire ensemble Sainte-Geneviève » : 31 suffrages
- Liste « Génovéfains Libres et Unis » : 5 suffrages

Conformément au système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, et après détermination du quotient électoral, les sièges des 7 délégués supplémentaires et des 12 suppléants pour chaque liste sont attribués comme suit :

- Liste « Faire Ensemble Sainte-Geneviève » : **6** délégués supplémentaires et **11** suppléants
- Liste « Génovéfains Libres et Unis » : **1** délégué supplémentaire et **1** suppléant

Monsieur le Maire proclame donc élus, nominativement :

Délégués supplémentaires :

- 1- Mme DIARD Jacqueline : **liste « Faire Ensemble Sainte-Geneviève »**
- 2- M. CHAMPION Pierre : **liste « Faire Ensemble Sainte-Geneviève »**
- 3- Mme ROGER Florence : **liste « Faire Ensemble Sainte-Geneviève »**
- 4- M. AMRANE Farid : **liste « Faire Ensemble Sainte-Geneviève »**
- 5- Mme HUON Isabelle : **liste « Faire Ensemble Sainte-Geneviève »**
- 6- M. QUINCHEZ Etienne : **liste « Faire Ensemble Sainte-Geneviève »**
- 7- M. TUM Zagros-Hammi : **liste Génovéfains Libres et Unis**

Délégués suppléants :

- 1- Mme DALMASSO Stéphanie : liste « Faire Ensemble Sainte-Geneviève »
- 2 M. DIARD Roland : liste « Faire Ensemble Sainte-Geneviève »
- 3- Mme MILOSEVIC Marianne : liste « Faire Ensemble Sainte-Geneviève »
- 4- M. LERICOLLAIS Jacques : liste « Faire Ensemble Sainte-Geneviève »
- 5- Mme D'ORIA Valérie : liste « Faire Ensemble Sainte-Geneviève »
- 6- M. BATHILY Tambo : liste « Faire Ensemble Sainte-Geneviève »
- 7- Mme BAGOT Victoria : liste « Faire Ensemble Sainte-Geneviève »
- 8- M. RENAULT Pascal : liste « Faire Ensemble Sainte-Geneviève »
- 9- Mme YAHIA Yasmina : liste « Faire Ensemble Sainte-Geneviève »
- 10- M. CUADRADO-TOMATI Emmanuel : liste « Faire Ensemble Sainte-Geneviève »
- 11- Mme BELOUFA Houria : liste « Faire Ensemble Sainte-Geneviève »
- 12- Mme GUERGAB Mimounia : liste **Génovéfains Libres et Unis**

Enfin les conseillers municipaux, délégués de droit, désignent la liste sur laquelle seront retenus, le cas échéant, leurs suppléants :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Philippe ROGER, Michelle BOUCHON, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marc ESNAULT, Farah QADHI, Jérémy SIMON, Jocelyn MINATCHY, **désignent la liste « Faire ensemble Sainte-Geneviève ».**

Mmes Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, MM Quentin CHOLLET, Thierry BESSE et Yassin LAMAOUÏ, **désignent la liste « Génovéfains Libres et Unis ».**

MM Jacques BENISTY et Thomas ZLOWODZKI, **désignent aucune la liste.**

Monsieur le Maire indique que les résultats doivent être communiqués par mail en préfecture avant 21h30, et demande à l'ensemble des conseillers municipaux de signer les procès verbaux en trois exemplaires, ainsi que leurs annexes.

La séance est levée à 20h40.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois le 12 juin 2023



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

La secrétaire :

Maria DE JESUS CARLOS

